



# Lutter contre les discours de haine : réponses éducatives

Document de synthèse

**02**

# 1

## INTRODUCTION

Alors que le nombre d'incidents relevant de phénomènes d'intolérance, de racisme, d'antisémitisme et de violence n'a fait qu'augmenter partout dans le monde, la pandémie de COVID 19 a intensifié la montée – déjà alarmante – d'une désinformation fondée sur la peur et la haine, y compris des discours de haine<sup>1</sup>. Si le droit international interdit l'incitation à la haine (forme discursive visant explicitement à provoquer des actes de discrimination, d'hostilité ou de violence), il n'interdit pas les discours de haine qui ne répondraient pas à ces critères. Même lorsque ces discours ne peuvent juridiquement pas être qualifiés d'incitation à la haine, ils sont loin d'être bénins. Ils peuvent éroder le respect de la diversité, l'inclusion, la tolérance et la cohésion sociale. Ils peuvent alimenter la méfiance, les discours populistes et les idéologies extrémistes violentes.

Le 18 juin 2019, l'Organisation des Nations Unies (ONU) a lancé la Stratégie et le Plan d'action des Nations Unies pour la lutte contre les discours de haine, qui reconnaissent les discours de haine comme pouvant conduire à des atrocités criminelles, y compris des génocides, et qui visent à renforcer la réponse apportée, à l'échelle du système des Nations Unies, à ce phénomène mondial. Comme l'indique le Secrétaire général de l'ONU, António Guterres, les discours de haine, y compris sur Internet, sont devenus l'un des modes de diffusion les plus fréquents de messages et d'idéologies prônant la division et la discrimination<sup>2</sup>.

### Définition des discours de haine

Il n'existe pas, en droit international, de définition des discours de haine, et les critères permettant de déterminer ce qui constitue des propos haineux sont controversés et font débat. La Stratégie et le Plan d'action des Nations Unies pour la lutte contre les discours de haine définissent les discours de haine comme « tout type de communication, qu'il s'agisse d'expression orale ou écrite ou de comportement, constituant une atteinte ou utilisant un langage péjoratif ou discriminatoire à l'égard d'une personne ou d'un groupe en raison de leur identité, en d'autres termes, de l'appartenance religieuse, de l'origine ethnique, de la nationalité, de la race, de la couleur de peau, de l'ascendance, du genre ou d'autres facteurs constitutifs de l'identité » (Stratégie et Plan d'action des Nations Unies pour la lutte contre les discours de haine, 2019).

### Sur Internet, les discours de haine sont particulièrement virulents et entraînent d'importantes conséquences.

Rien qu'au Royaume-Uni et aux États-Unis, les discours de haine ont augmenté de 20 % depuis le début de la pandémie<sup>3</sup>. Parallèlement, la documentation interne de Facebook a révélé que le réseau social rencontrait des difficultés pour assurer le suivi et la modération de ces discours dans le monde arabophone<sup>4</sup>. Dans la sphère numérique, aussi bien qu'en dehors, il existe un lien entre les discours de haine et la flambée des actes de violence dans le monde. Par exemple, en Allemagne, des chercheurs ont établi une corrélation entre la hausse des publications antiréfugiés sur Facebook et celle des crimes de haine à l'égard des réfugiés<sup>5</sup>. Aux États-Unis, l'auteur de la fusillade dans une synagogue de Pittsburgh en 2018 aurait communiqué avec des suprématistes blancs sur un réseau social avant d'assassiner 11 fidèles lors de l'office de shabbat. Des chefs militaires et des nationalistes bouddhistes, au Myanmar, ont utilisé les réseaux sociaux pour déshumaniser la minorité musulmane rohingya avant et pendant l'éruption de violence de 2017<sup>6</sup>.

<sup>1</sup> Organisation des Nations Unies (2020), Note d'orientation de l'Organisation des Nations Unies sur les moyens de lutter contre les discours haineux liés à la COVID-19, <https://www.un.org/en/genocideprevention/documents/Guidance%20on%20COVID-19%20related%20Hate%20Speech%20French.pdf>.

<sup>2</sup> Organisation des Nations Unies (2020), United Nations Strategy and Plan of Action on Hate Speech. Detailed Guidance on Implementation for United Nations Field Presences, [https://www.un.org/en/genocideprevention/documents/UN%20Strategy%20and%20PoA%20on%20Hate%20Speech\\_Guidance%20on%20Addressing%20in%20field.pdf](https://www.un.org/en/genocideprevention/documents/UN%20Strategy%20and%20PoA%20on%20Hate%20Speech_Guidance%20on%20Addressing%20in%20field.pdf) (en anglais uniquement).

<sup>3</sup> Baggs, M. 2021. Online hate speech rose by 20% during pandemic: 'We've normalized it'. BBC. <https://www.bbc.com/news/newsbeat-59292509>

<sup>4</sup> Scott, M. 2021. Facebook did little to moderate posts in the world's most violent countries. Politico. <https://www.politico.com/news/2021/10/25/facebook-moderate-posts-violent-countries-517050>

### **Lutter contre l'augmentation mondiale des discours de haine est une tâche ardue et complexe qui exige d'aborder les choses sous des angles multiples.**

C'est de manière globale qu'il faut prendre des contre-mesures pour faire face aux discours de haine et atténuer les conséquences néfastes de ces derniers sur les individus et l'ensemble de la société. Le fait que ces discours, loin de régresser, progressent, révèle d'importantes lacunes dans les stratégies actuellement déployées par les gouvernements et les réseaux sociaux pour lutter contre le phénomène. Les actions de surveillance et de modération de contenu, ainsi que les solutions juridiques, doivent être complétées par une prévention à long terme qui passe par une sensibilisation accrue et par le renforcement de la résilience face aux discours de haine. L'éducation peut jouer un rôle à cet égard.

## **POURQUOI L'ÉDUCATION ?**

Les discours de haine ne viennent pas de nulle part. Ils sont alimentés et accélérés par une pensée excluante, par les préjugés, par la colère et, dans certains cas, par la peur de « l'autre ». Or, ces schémas de pensée sont appris. Façonnés par les discours politiques et par le contexte social et culturel, ils sont inscrits dans les structures du pouvoir et sont renforcés par la discrimination systémique. Être exposé à ces facteurs favorisants ne condamne pas à produire systématiquement des discours de haine. Des stratégies peuvent être enseignées et apprises pour rejeter de tels discours et s'en prémunir. L'éducation peut être un puissant outil de lutte contre les causes profondes des discours de haine. En mettant en évidence les préjugés et les stéréotypes, elle peut aider les apprenants et les enseignants à se défaire de leurs biais cognitifs. Elle peut renforcer la prise de conscience des effets néfastes et des conséquences des discours de haine et permettre de développer des capacités de reconnaissance et de rejet de ce type de discours, ainsi que des techniques de manipulation apparentées, par l'intermédiaire de la pensée critique et de l'éducation aux médias et à l'information.

Pour toutes ces raisons, l'éducation est une composante indispensable de toute action de lutte contre les discours de haine sur Internet et en dehors. Ces discours ne disparaîtront pas sous le simple effet d'interventions et de réactions;

ils doivent être anticipés et contrés de manière proactive. Pour réduire efficacement leurs effets, il faut favoriser et encourager un climat social dans lequel la haine ne peut prospérer. Il s'agit de développer des connaissances, des attitudes et des compétences qui favorisent l'ouverture d'esprit et le respect des droits de l'homme, et qui valorisent la diversité. Des interventions et des politiques éducatives bien pensées peuvent parvenir à cet objectif.

### **Cadres internationaux**

La Stratégie et le Plan d'action des Nations Unies pour la lutte contre les discours de haine mettent tout particulièrement l'accent sur le rôle de l'éducation en tant qu'outil pour faire face aux discours de haine et lutter contre ce phénomène. Renforcer les réponses éducatives, afin de construire la résilience des apprenants face aux rhétoriques d'exclusion et aux discours de haine, est aussi l'un des éléments centraux de l'agenda Éducation 2030, et plus spécifiquement de la cible 4.7 de l'objectif de développement durable 4 (ODD 4), qui mentionne les buts sociaux, éthiques et humanistes de l'éducation.

## **COMMENT TIRER PARTI DU POUVOIR DE L'ÉDUCATION POUR FAIRE FACE AUX DISCOURS DE HAINE ?**

Le présent document évoque les défis à relever et les possibilités offertes en matière de lutte contre les discours de haine, sur Internet et en dehors, par l'éducation, et préconise des approches globales qui permettront la définition de stratégies éducatives efficaces. L'intégration de pratiques d'enseignement et d'apprentissage axées sur le contexte, encourageant une citoyenneté mondiale responsable, constitue une première étape importante qui doit s'accompagner, au niveau des établissements d'enseignement et des communautés, d'une démarche globale visant à créer des espaces civiques qui embrassent des perspectives et des opinions diverses, respectent la différence et œuvrent au sentiment commun d'appartenance.

<sup>5</sup> Müller, K., y Schwarz, C. 2018. Fanning the Flames of Hate: Social Media and Hate Crime. Universidad de Warwick, Reino Unido.

<sup>6</sup> Laub, Z. 2019. Hate Speech on Social Media: Global Comparisons. Council on Foreign Relations. <https://www.cfr.org/backgrounder/hate-speech-social-media-global-comparisons>

## 2

## DÉFIS À RELEVER EN MATIÈRE DE LUTTE CONTRE LES DISCOURS DE HAINE

Lutter contre les discours de haine, et contre les croyances et suppositions qui la sous-tendent, présente un certain nombre de défis – qu'il s'agisse de définir ces discours, de les distinguer de la liberté d'expression, ou d'éviter d'attirer l'attention sur eux, avec les conséquences que l'on peut craindre. Si les commentaires ouvertement malveillants sont faciles à repérer, les discours fondés sur la peur, les accusations ou la haine – sous couvert d'ironie, d'humour et de mauvaise interprétation des faits – peuvent être difficiles à reconnaître et à déconstruire<sup>7</sup>. Sur Internet, ceux qui diffusent des discours de haine, qui ont peu à répondre de leurs actes et bénéficient d'une vaste audience, peuvent être confortés dans leurs idées par les personnes de la même famille idéologique, ce qui peut banaliser la haine, voire la rendre socialement acceptable<sup>8</sup>. Le caractère relativement anonyme des interventions sur Internet peut encore amplifier ces effets néfastes en créant un sentiment de distance et d'absence de responsabilité, et en amoindrissant l'empathie. Lutter contre les biais implicites et les discours de haine sur Internet constitue pour les éducateurs un nouveau champ de responsabilité, qui nécessite des pédagogies, des formations et des ressources spécifiques.

### PRÉVENIR LA HAINE PLUTÔT QUE L'ENCOURAGER

Les responsables de l'élaboration des politiques et les éducateurs doivent comprendre, reconnaître et cibler les causes profondes de la haine dans le cadre d'une stratégie destinée à en empêcher la prolifération. Il faut pour ce faire

bien comprendre le rôle complexe que joue l'éducation en propageant ou en contrant les idées à l'origine de la haine, à la fois dans le cadre de l'éducation formelle et non formelle et par son intermédiaire.

D'un côté, l'éducation peut promouvoir l'inclusion, la cohésion sociale et la valorisation de la diversité tout en contribuant au bien-être physique et mental et au développement des jeunes citoyens, en leur offrant une source d'inspiration<sup>9</sup>. Elle peut s'attaquer aux préjugés et à l'intolérance et doter des outils nécessaires pour résister aux messages et aux idéologies de haine qui catalysent les discours de haine. À l'inverse, l'éducation peut contribuer à la division en validant ou justifiant de manière dissimulée ou explicite, à travers les programmes d'enseignement et pratiques éducatives, certaines formes d'exclusion et d'inégalités persistantes au sein de la société<sup>10</sup>.

Ces formes de marginalisation, ainsi que les injustices historiques et socioéconomiques, réelles ou perçues, peuvent « pousser » à employer une rhétorique de la haine. Les facteurs qui « poussent » les jeunes à adopter des modes de pensée plus extrémistes naissent au niveau individuel et peuvent passer par le sentiment d'être accepté, d'appartenir à un groupe ou une communauté et d'avoir un but<sup>11</sup>. Étant donné le caractère complexe, contextuel et souvent sensible de la prévention de la haine et de la violence, une attention particulière doit être apportée, au niveau programmatique, au repérage des risques potentiels pour les écoles, éducateurs et enseignants, et à la protection de ceux-ci face à ces risques. En matière de discours de haine, toute action menée sans connaissance ou compréhension suffisamment nuancée du contexte serait susceptible, même si ce n'est pas

<sup>7</sup> Media Smarts. n.d. Deconstructing Online Hate. Media Smarts. <https://mediasmarts.ca/online-hate/deconstructing-online-hate>

<sup>8</sup> Saha, K., Chandrasekharan, E., y De Choudhury, M. 2019. Prevalence and psychological effects of hateful speech in online college communities. Proc ACM Web Sci Conf (doi: 10.1145/3292522.3326032), págs. 255–264.

<sup>9</sup> UNESCO. 2020. *Rapport mondial de suivi sur l'éducation 2020 – Inclusion et éducation : tous, sans exception*. <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000374904>.

<sup>10</sup> UNICEF and Innocenti Insight. 2000. *The Two Faces of Education in Ethnic Conflict: Towards a Peacebuilding Education for Children*. Bush, K. D. and D. Saltarelli (dir). Sienne, Italie, Arti Grafiche Ticci. <https://www.unicef-irc.org/publications/pdf/insight4.pdf>

<sup>11</sup> UNESCO. 2017. *La prévention de l'extrémisme violent par l'éducation : guide à l'intention des décideurs politiques*. Paris, UNESCO. <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000248087>.

intentionnel, de renforcer la stigmatisation, les stéréotypes et la fracture ethnique<sup>12</sup>.

## PRÉSERVER LA LIBERTÉ D'EXPRESSION TOUT EN LUTTANT CONTRE LES DISCOURS DE HAINE

Toute initiative visant à lutter contre les discours de haine doit reposer sur une approche fondée sur les droits de l'homme, qui respecte et favorise la liberté d'expression et l'accès à l'information. Faire connaître le droit fondamental qu'est la liberté de rechercher, de recevoir et de répandre des informations devrait être considéré comme une composante essentielle des actions menées, au plan éducatif, pour contrer et prévenir les discours de haine. Il s'agit, dans ce cadre, d'encourager la pensée critique et l'éducation aux médias et à l'information plutôt que de rentrer dans les stéréotypes et la censure. L'éducation doit laisser la place aux confrontations d'idées divergentes tout en permettant de renforcer les compétences et les capacités à suivre les débats dans le respect de l'autre. Il s'agit en outre de réfléchir à l'équilibre entre lutte contre les discours de haine et respect de la liberté d'expression, et de mieux faire percevoir la différence entre les violations illégitimes de cette liberté et les restrictions autorisées par la loi qui peuvent lui être appliquées. En effet, les discours de haine eux-mêmes portent souvent atteinte aux droits de l'homme des groupes visés en cherchant à limiter leur liberté d'expression.

### Droit international et principes internationaux

Dans le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, la liberté d'expression fait l'objet de l'article 19. L'article 20 en précise la qualification en énonçant que tout appel à la haine qui constitue une incitation à la discrimination, à l'hostilité ou à la violence est interdit par la loi. Les articles 19 et 20 posent en outre des limites aux restrictions de la liberté d'expression – « qui doivent être expressément fixées par la loi et qui sont nécessaires : (a) au respect des droits ou de la réputation d'autrui ; (b) à la sauvegarde de la sécurité nationale, de l'ordre public, ou de la santé ou de la moralité publique ».

Par ailleurs, le Plan d'action de Rabat sur l'interdiction de l'appel à la haine nationale, raciale ou religieuse qui constitue une incitation à la discrimination, à l'hostilité ou à la violence propose un « examen de seuil comportant six étapes » pour justifier les restrictions à la liberté d'expression. Cet examen prend en compte le contexte sociopolitique, le statut de l'orateur, l'intention d'inciter à l'antagonisme, le contenu du discours, l'ampleur de sa diffusion et la probabilité de préjudice.

Les principes du droit international définissent des orientations qu'il convient de respecter dans les dispositions juridiques prises au niveau national en matière de discours de haine. Toutefois, étant donné que les lois et les systèmes juridiques ne sont pas les mêmes d'un État à l'autre, il n'est à l'évidence pas simple de lutter contre les discours de haine tout en préservant la liberté d'expression. Cette difficulté souligne encore l'importance de lutter contre les discours de haine en utilisant des méthodes qui dépassent le cadre des mesures juridiques. Une connaissance plus large, par l'éducation, des droits de l'homme et des politiques et stratégies assurant l'état de droit est donc essentielle pour intervenir dans ce système complexe d'interactions.

<sup>12</sup> UNICEF and Innocenti Insight. 2000. *The Two Faces of Education in Ethnic Conflict: Towards a Peacebuilding Education for Children*. Bush, K. D. and D. Saltarelli (dir). Sienne, Italie, Arti Grafiche Ticci. <https://www.unicef-irc.org/publications/pdf/insight4.pdf>

## MANQUE D'ENGAGEMENT ET DE RESSOURCES AU NIVEAU INSTITUTIONNEL

Le sentiment d'inclusion et d'appartenance ne peut être favorisé sans la volonté, de la part des institutions éducatives, d'offrir des espaces et des programmes d'enseignement inclusifs qui encouragent l'égalité et le respect de la diversité<sup>13</sup>. Tous les aspects des ressources d'enseignement mobilisées doivent être exempts de stéréotypes et de biais, embrasser des perspectives diverses, ainsi que le pluralisme, et promouvoir un sentiment d'appartenance, en vue d'éliminer la haine et l'intolérance, aussi bien dans le contexte scolaire qu'en dehors. Malheureusement, les contenus et pédagogies qui forgent les résistances nécessaires pour faire rempart aux causes profondes des discours de haine et qui permettent aux apprenants de contrer de tels discours – comme l'éducation à la citoyenneté, l'éducation aux médias et à l'information, l'éducation aux droits de l'homme et l'apprentissage social et émotionnel – sont souvent moins prioritaires au sein des institutions que la standardisation, la compétition, le financement et l'amélioration des notes aux examens. Les institutions éducatives doivent adopter des approches plus humanistes qui aident à développer les compétences essentielles au bien-être et à l'apprentissage social et émotionnel, notamment la curiosité, l'empathie et l'ouverture d'esprit, et qui encouragent la pensée critique et l'engagement civique. Ces approches doivent être placées au rang de priorité et intégrées de manière plus globale à la structure institutionnelle dans son ensemble. Les apprenants sont ainsi en mesure d'embrasser la diversité et d'apporter leur aide à toute personne exclue ou visée. Des travaux de recherche ont montré que des approches globales bien intégrées au niveau de l'ensemble d'un établissement scolaire ont des effets plus durables et positifs que les programmes ponctuels<sup>14</sup>.

## LACUNES AU NIVEAU DE LA FORMATION DES ENSEIGNANTS ET DU SOUTIEN AUX ENSEIGNANTS

Afin d'être alliés dans la lutte contre la haine, les institutions éducatives et les éducateurs doivent endosser un rôle d'exemple en constituant des points de référence auprès desquels les jeunes doivent pouvoir trouver inspiration et conseils<sup>15</sup>. Il faut, pour cela, que les éducateurs commencent par prendre conscience de leurs propres biais et présupposés implicites, ainsi que de la manière dont ceux-ci peuvent influencer sur leur comportement à l'égard de leurs apprenants. La formation des enseignants ne met traditionnellement pas l'accent sur le type d'introspection, de connaissances, de compétences et d'attitudes qui vont de pair avec la pensée critique ou qui permettent de cultiver ses capacités de curiosité, d'empathie et d'ouverture d'esprit. Une enquête récemment menée par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) au niveau mondial a révélé que 15 % des enseignants ne se sentaient pas préparés à expliquer à leurs élèves l'histoire du racisme et de la discrimination. Un enseignant sur quatre ne se sent pas en mesure d'enseigner les droits de l'homme et l'égalité des genres<sup>16</sup>. Les éducateurs sont aussi rarement formés pour dispenser un enseignement sur les discours de haine, la désinformation et les théories conspirationnistes, pour comprendre ces phénomènes, et pour prendre part à des discussions sur le sujet avec leurs apprenants, leurs collègues et les parents. À cela s'ajoute un manque de ressources ainsi que d'accès à du matériel pédagogique. La même enquête de l'UNESCO a montré que seulement un cinquième des enseignants disposaient des ressources éducatives nécessaires à l'enseignement des compétences que les élèves doivent acquérir pour comprendre ce qu'est la citoyenneté mondiale et d'autres thématiques connexes<sup>17</sup>. Une préparation et un soutien adaptés sont nécessaires afin de renforcer la confiance et les compétences des éducateurs s'agissant de participer à ces conversations souvent délicates.

<sup>13</sup> UNESCO. 2017. *Un guide pour assurer l'inclusion et l'équité dans l'éducation*. Paris, UNESCO. <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000259389>.

<sup>14</sup> Commission européenne, Direction générale de l'éducation, de la jeunesse, du sport et de la culture, Cefai, C., Caravita, S. et Simões, C. 2021. *Une approche systémique et globale de la santé mentale et du bien-être dans les écoles de l'UE. Résumé analytique*. Luxembourg, Union européenne, p. 11. <https://op.europa.eu/fr/publication-detail/-/publication/bc0d1b05-227b-11ec-bd8e-01aa75ed71a1/>

<sup>15</sup> UNESCO et Institut Mahatma Gandhi d'éducation pour la paix et le développement durable (MGIEP), 2020. *Rethinking Learning: A Review of Social and Emotional Learning for Education Systems*. Singh, N. C. et Duraiappah, A. (dir.). New Delhi, Inde, MGIEP. <https://mgiep.unesco.org/rethinking-learning>.

<sup>16</sup> UNESCO et Education International. 2021. *Le personnel enseignant à la parole : motivation, compétences et opportunités pour enseigner l'éducation au développement durable et à la citoyenneté mondiale*. Paris, UNESCO, p. 27. <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000381446>.

<sup>17</sup> UNESCO et Education International. 2021. *Le personnel enseignant à la parole : motivation, compétences et opportunités pour enseigner l'éducation au développement durable et à la citoyenneté mondiale*. Paris, UNESCO, p. 47. <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000381446>.



# 3

## RECOMMANDATIONS : RENFORCER LES SYSTÈMES ÉDUCATIFS POUR LUTTER CONTRE LES DISCOURS DE HAINE

Les différentes approches politiques de lutte contre les discours de haine doivent prendre en considération la responsabilité de la société dans son ensemble à cet égard, ainsi que dans la prévention de tels discours, et mettre à profit la forte capacité de l'éducation de faire solidement rempart aux idéologies de haine et à la discrimination. Les recommandations ci-dessous mettent en lumière les principales approches sur lesquelles s'appuyer pour élaborer des stratégies et des politiques éducatives efficaces susceptibles de contribuer à la prévention des discours de haine, aussi bien sur Internet qu'en dehors, et à l'atténuation de ses effets.

### **1. Favoriser l'éducation à la citoyenneté mondiale et renforcer la sensibilisation aux droits de l'homme et aux responsabilités civiques**

Afin de s'attaquer aux causes profondes de la haine, et de contrer les mécanismes « d'attraction » et de « répulsion » qui poussent une personne à céder à cette haine, en édifiant des remparts permettant de se prémunir du simplisme et de résister à l'appel des discours fondés sur la peur et la haine, il convient de faire prendre conscience aux apprenants de tous âges des conséquences de la haine, et de les amener à développer les connaissances, les compétences et la confiance nécessaires pour devenir des défenseurs actifs de sociétés plus pacifiques, tolérantes, inclusives, sûres et durables. Ces objectifs s'inscrivent dans la droite ligne du programme d'éducation à la citoyenneté mondiale de l'UNESCO. Ce programme, qui vise à nourrir le sentiment d'appartenance à un groupe partageant une humanité commune, encourage le renforcement de valeurs, d'attitudes et de compétences fondées sur le respect des droits de l'homme, l'égalité des genres et la justice sociale et favorisant la diffusion de ces principes<sup>18</sup>. Les apprenants doivent de même connaître leurs droits et avoir accès aux informations qui leur sont nécessaires pour pouvoir faire la différence entre les violations illégitimes de la liberté d'expression et les restrictions autorisées par la loi qui peuvent lui être appliquées.

#### **CE QUE DOIVENT FAIRE LES RESPONSABLES DE L'ÉLABORATION DES POLITIQUES**

- Intégrer l'éducation à la citoyenneté mondiale aux programmes d'enseignement et d'apprentissage nationaux afin de s'attaquer aux causes profondes des discours de haine, et investir dans des programmes éducatifs ciblés, adaptés au contexte, en vue de prévenir l'extrémisme violent ainsi que le racisme, l'antisémitisme et d'autres formes d'intolérance.

<sup>18</sup> UNESCO. n.d. *Éducation à la citoyenneté mondiale*. <https://fr.unesco.org/themes/ecm>.

- Promouvoir l'éducation aux droits de l'homme et à l'état de droit afin de mieux appréhender l'équilibre complexe entre lutte contre les discours de haine et défense de la liberté d'expression, en aidant à faire la différence entre les violations illégitimes de cette liberté et les restrictions autorisées par la loi qui peuvent lui être appliquées.

## 2. Faire comprendre les causes et les conséquences des discours de haine

Si l'on veut renforcer l'empathie et la compréhension, il faut que les apprenants prennent la mesure de l'incidence et des conséquences des discours de haine de manière concrète. Des discussions à ce sujet devraient faire partie intégrante des programmes d'histoire, d'éducation civique et d'éducation à la citoyenneté ; il conviendrait, de même, de s'appuyer, en fonction du contexte, sur des exemples spécifiques de la manière dont les discours de haine et la discrimination ont servi de précurseurs au génocide et à l'extrémisme violent. En particulier, l'étude de l'Holocauste (ou de la Shoah, génocide du peuple juif par l'Allemagne nazie, ses alliés et ses collaborateurs) peut servir à montrer comment les discours de haine ont été normalisés et institutionnalisés pour justifier la discrimination, l'exclusion, la déshumanisation et finalement le génocide d'un peuple à l'échelle d'un continent. Cette étude de cas peut offrir un cadre pour réfléchir à l'évolution de l'antisémitisme, à l'utilisation de la propagande par l'État, et au rôle des discours de haine dans la promotion d'idéologies véhiculant la haine et la division. De même, s'appuyer sur d'autres exemples de génocides et de violences perpétrés par le passé au niveau local, tels que le génocide des Tutsis au Rwanda en 1994, peut aider à replacer les enseignements qui en sont tirés dans des contextes locaux ou internationaux plus larges. Les apprenants peuvent tirer des enseignements de ces exemples afin de repérer les éléments susceptibles d'éroder les structures démocratiques et de menacer la réalisation des droits de l'homme, ainsi que de réfléchir à leur propre rôle, et à celui des institutions politiques et sociales, dans la perpétuation des discours fondés sur la peur et la haine qui ont été les prémices d'atrocités dans le monde – ou au contraire, dans la lutte contre ces discours<sup>19</sup>.

### CE QUE DOIVENT FAIRE LES RESPONSABLES DE L'ÉLABORATION DES POLITIQUES

- Élaborer et intégrer dans les programmes scolaires nationaux des programmes éducatifs qui sensibilisent aux causes et aux conséquences des discours de haine, et préparent les apprenants à identifier et à rejeter les idéologies extrémistes prônant la haine et la violence. Ces programmes devraient être accompagnés d'une formation pour les éducateurs et pourraient aborder des sujets tels que l'histoire de l'Holocauste, d'autres cas de génocide et de crimes d'atrocité, et les passés violents au niveau local.
- Fournir aux organisations de la société civile, musées et centres de documentation et d'information des ressources pédagogiques et des formations sur les violences perpétrées par le passé et sur les origines de la violence et de la haine. Fournir aux écoles et aux universités des ressources et des formations sur la manière de travailler avec ces institutions en vue de renforcer les possibilités d'apprentissage extrascolaire sur les discours de haine et leurs conséquences néfastes<sup>20</sup>.

## 3. Intégrer des perspectives multiples et promouvoir le pluralisme et la pensée critique pour lutter contre la haine et les préjugés

Il est essentiel d'embrasser le pluralisme et d'intégrer de multiples perspectives aux contenus et pratiques pédagogiques afin d'encourager, et non de restreindre, la parole, dans l'objectif de créer des environnements d'apprentissage qui soutiennent la diversité de points de vue et la compréhension mutuelle. La perpétuation des

<sup>19</sup> UNESCO. 2017. *Enseignement de l'Holocauste et prévention du génocide : guide à l'intention des décideurs politiques*. <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000259701>.

<sup>20</sup> Par exemple, en 2021, le Ministère argentin de l'éducation a publié, avec le soutien de l'UNESCO, un guide à l'intention des enseignants sur la manière de travailler avec les sites de commémoration et les musées (disponible en espagnol à l'adresse suivante : <http://www.bnm.me.gov.ar/giga1/libros/los-sitios-de-memoria-como-desafio-pedagogico.pdf>).



stéréotypes, et l'exclusion pure et simple de certains événements, groupes et expériences, sont les deux éléments des programmes d'enseignements et des matériels pédagogiques qui contribuent à la marginalisation. Afin de favoriser le sentiment d'appartenance de tous les apprenants, ces programmes et matériels ne devraient pas se contenter de mettre en avant, de manière biaisée, un seul discours dominant. L'éducation devrait servir à renforcer les compétences en matière de pensée critique, faire une place à la confrontation d'idées divergentes, et promouvoir les droits de l'homme, en tenant compte des points de vue sous représentés autant que des discours dominants. Les actions menées en ce sens dans le domaine de l'éducation devraient contribuer à édifier un sentiment d'unité, ainsi que d'appartenance à un groupe partageant la même humanité ; elles devraient reconnaître les différences, prendre acte des structures et dynamiques de pouvoir passées et présentes qui contribuent à la marginalisation et à l'oppression, et s'employer à les contrer en favorisant et valorisant les valeurs communes associées au respect, aux droits de l'homme et à la démocratie.

Bien que la prise en compte de plusieurs perspectives puisse être un moyen efficace d'ouvrir l'esprit des apprenants et d'intégrer des points de vue différents du discours dominant, il convient de prêter suffisamment attention à l'influence, à l'intention et aux privilèges associés à ces points de vue, sous peine de renforcer la dynamique de pouvoir existante. Le dialogue devrait être non seulement un moyen d'appréhender et de comprendre différentes perspectives, mais aussi un espace de remise en question des privilèges<sup>21</sup>.

#### **CE QUE DOIVENT FAIRE LES RESPONSABLES DE L'ÉLABORATION DES POLITIQUES**

- Revoir les programmes d'enseignement et les matériels pédagogiques afin de s'assurer qu'ils sont exempts de stéréotypes et de formulations biaisées, et qu'ils intègrent des perspectives diverses. Les matériels pédagogiques doivent mettre l'accent sur les valeurs communes et les droits de l'homme afin de favoriser un sentiment d'unité tout en embrassant la diversité.
- Encourager l'élaboration de pédagogies et de matériels inclusifs et pertinents qui intègrent les différences ethniques, linguistiques et religieuses, en veillant à ce que l'éducation soutienne la construction identitaire et le sentiment d'appartenance des élèves à un groupe partageant une humanité commune.
- Veiller à ce que les systèmes et les établissements d'enseignement préservent la liberté d'expression dans le respect des idées et des opinions contradictoires et concurrentes.

#### **4. Faire progresser l'équité et l'inclusion sociale par l'apprentissage social et émotionnel**

Il a été démontré que le développement des compétences émotionnelles associées à la régulation de l'attention, par la pleine conscience et la résilience émotionnelle – qui permettent de former avec ses pairs des relations positives, et qui favorisent la compassion – régule et réduit l'agressivité et la violence, et encourage un comportement pacifique et prosocial<sup>22</sup>. Parallèlement, le développement de compétences sociales telles que l'empathie, la coopération et la résolution de conflits peut aider à établir et à maintenir des relations interpersonnelles de soutien et à donner aux jeunes les moyens de promouvoir la justice sociale et l'équité<sup>23</sup>. Appelée apprentissage social et émotionnel, cette approche vise à renforcer la résilience des jeunes afin qu'ils puissent se consacrer à un but positif et avoir la capacité de contribuer au bien commun.

<sup>21</sup> Nagda, B., Gurin, P., Sorensen, N., y Zuniga, X. 2009. Evaluating intergroup dialogue: Engaging diversity for personal and social responsibility. *Diversity & Democracy*, vol. 12, n° 1, p. 4 à 6. <https://www.aacu.org/publications-research/periodicals/evaluating-intergroup-dialogue-engaging-diversity-personal-and>.

<sup>22</sup> UNESCO and MGIEP. 2020. *Rethinking Learning: A Review of Social and Emotional Learning for Education Systems*. Singh, N. C. et Duraipappah, A. (dir.). New Delhi, Inde, MGIEP. <https://mgiep.unesco.org/rethinking-learning>.

<sup>23</sup> Greenberg, M. T., et al. 2003. . Enhancing school-based prevention and youth development through coordinated social, emotional, and academic learning. *American Psychologist*, vol. 58(6/7), p. 466.

Ces compétences sociales ont l'avantage supplémentaire de permettre de développer d'autres compétences essentielles pour repérer les discours de haine et y résister, en particulier lorsqu'elles sont replacées dans le contexte des moteurs structurels et culturels plus larges de la haine – tels que le racisme, le colonialisme ou d'autres politiques violentes appliquées par le passé, et la misogynie<sup>24</sup>. En plaçant l'apprentissage social et émotionnel dans le contexte plus large des structures historiques, démographiques, technologiques et institutionnelles, l'éducation peut aider les élèves à se doter de compétences sociales et émotionnelles transversales permettant de contrer la haine et d'œuvrer à l'inclusion sociale.

L'apprentissage social et émotionnel est particulièrement efficace lorsqu'il est adapté au contexte social et culturel des apprenants et lorsqu'il répond à leurs besoins de manière intelligente, inclusive et équitable<sup>25</sup>. En aidant les apprenants, dans toute leur diversité, à devenir autosuffisants et à développer la pensée authentique et personnelle essentielle à leur bien-être social et émotionnel, l'éducation peut parallèlement favoriser la liberté d'expression en tant qu'élément fondamental de toute action de lutte contre les discours de haine par l'éducation.

### **CE QUE DOIVENT FAIRE LES RESPONSABLES DE L'ÉLABORATION DES POLITIQUES**

- Investir dans la promotion de l'apprentissage social et émotionnel et de l'intégration de celui-ci aux programmes d'enseignement nationaux, ainsi que dans la mise au point de formations des enseignants visant à renforcer les compétences essentielles nécessaires pour résister et ne pas reproduire les discours de haine et favoriser, parmi les apprenants, la tolérance et l'acceptation de l'autre.

## **5. Promouvoir l'éducation aux médias et à l'information ainsi que l'éducation à la citoyenneté numérique pour lutter contre les discours de haine sur Internet**

Face à l'omniprésence des discours de haine sur Internet, les stratégies éducatives visant à renforcer la résistance à ce phénomène doivent autonomiser les individus en les dotant des connaissances et des compétences dont ils ont besoin pour répondre de manière plus immédiate aux discours de haine qu'ils perçoivent<sup>26</sup>. D'après Media Awareness Network, le moyen le plus efficace d'aider les utilisateurs à faire face aux discours de haine en ligne est de les y préparer<sup>27</sup>.

Les internautes doivent apprendre à exercer leur pensée critique à l'égard des produits d'information qu'ils consomment afin d'être en mesure de reconnaître la haine, même sous ses formes les plus subtiles. Ils doivent, de même, être conscients de leurs responsabilités en ligne et des conséquences de leurs interactions virtuelles dans la vie réelle. Enseigner aux internautes la manière dont les groupes de haine diffusent leurs messages et essaient de manipuler la pensée de leur public, par exemple, peut aider ces utilisateurs à reconnaître les discours de haine et à y opposer une résistance. Cette résistance passe par la compréhension des techniques et des rhétoriques de manipulation utilisées pour répandre de fausses informations, y compris les théories conspirationnistes, et pour pratiquer la désinformation.

Mettre en place des remparts aux discours de haine sur Internet nécessite des approches plus ciblées que la simple diffusion de consignes de sécurité pour créer un mot de passe sûr ou protéger ses données personnelles en ligne. Cette mise en place exige des internautes qu'ils deviennent des citoyens numériques informés ayant reçu une éducation aux médias et à l'information. L'éducation aux médias et à l'information (MIL) peut doter les apprenants des connaissances, compétences et attitudes dont ils ont besoin pour comprendre le contexte social des plates formes

<sup>24</sup> Jagers, R., Rivas-Drake, D. et Williams, B. 2019. Transformative social and emotional learning (SEL) : Toward SEL in service of educational equity and excellence. *Educational Psychologist*, vol. 54(3), p. 162 à 184.

<sup>25</sup> UNESCO and MGIEP. 2020. *Rethinking Learning: A Review of Social and Emotional Learning for Education Systems*. Singh, N. C. et Duraipappah, A. (dir.). New Delhi, Inde, MGIEP. <https://bit.ly/3GAq5ht>.

<sup>26</sup> UNESCO. 2015. *Combattre les discours de haine sur Internet*. Paris, UNESCO. <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000234620>.

<sup>27</sup> Media Awareness Network. 2012. *Réagir à la propagande haineuse sur Internet*. [https://habilomedias.ca/sites/default/files/guides/reagir\\_propagande\\_haineuse\\_internet\\_guide.pdf](https://habilomedias.ca/sites/default/files/guides/reagir_propagande_haineuse_internet_guide.pdf).

médiatiques et numériques, afin d'être en mesure d'évaluer leur contenu de manière critique et de prendre des décisions éclairées en tant qu'utilisateurs et producteurs de contenu<sup>28</sup>.

Parallèlement, les apprenants doivent savoir utiliser les outils numériques pour participer de manière créative et active aux communautés et mouvements numériques visant à lutter contre les discours de haine et les phénomènes connexes au niveau mondial, tels que le racisme et d'autres formes d'intolérance et de discrimination. Considérer l'environnement en ligne dans une optique d'éducation à la citoyenneté mondiale est essentiel si l'on veut aider les individus à comprendre la dynamique de pouvoir sous-jacente aux discours de haine sur Internet, à adopter des attitudes socialement responsables dans leurs interactions avec les autres, et à prendre part à des communautés numériques inclusives.

Renforcer les capacités des apprenants s'agissant d'exercer une citoyenneté numérique responsable, ainsi que leur résistance aux discours de haine sur Internet, nécessite l'intégration de certains éléments d'éducation aux médias et à l'information et d'éducation à la citoyenneté mondiale. L'éducation à la citoyenneté numérique, c'est apprendre aux apprenants à trouver, s'approprier, utiliser et créer efficacement des informations et à utiliser l'environnement en ligne et les technologies de l'information et de la communication (TIC) de manière sûre et responsable ; c'est aussi leur apprendre à interagir avec les autres utilisateurs et avec le contenu de manière active, critique, sensible et éthique, et à être conscients de leurs propres droits<sup>29</sup>.

L'éducation aux médias et à l'information ainsi qu'à la citoyenneté numérique devrait être dispensée de manière progressive et être intégrée systématiquement aux programmes d'éducation formelle, non formelle et informelle. Il convient pour ce faire de mobiliser tout un éventail d'acteurs, allant des décideurs, responsables de l'élaboration des programmes d'enseignement, développeurs de technologies, fournisseurs de contenu et chefs d'établissement, aux enseignants, parents et élèves, en passant par la communauté. Une fois que les apprenants ont démontré leur sens critique et leur résilience, ils peuvent passer à un apprentissage plus avancé où les internautes sont encouragés à assumer des positions de chef de file qui impliquent de savoir utiliser les réseaux sociaux à des fins positives, notamment en participant à des processus démocratiques, en faisant campagne pour des causes et en éduquant leurs pairs<sup>30</sup>. Compte tenu du rôle essentiel que jouent les espaces en ligne dans l'acquisition de connaissances et l'engagement civique, l'éducation aux médias et à l'information et l'éducation à la citoyenneté numérique doivent faire partie des programmes d'enseignement formels et être considérées comme étant aussi importantes que l'enseignement de la lecture et du calcul.

### **CE QUE DOIVENT FAIRE LES RESPONSABLES DE L'ÉLABORATION DES POLITIQUES**

- Élaborer des politiques et des stratégies nationales d'éducation aux médias et à l'information afin d'aider les apprenants à évaluer et à vérifier de manière critique les informations et leurs sources, ainsi qu'à reconnaître les messages de haine, guidés par les lignes directrices de l'UNESCO en matière de politique et de stratégie relative à l'éducation aux médias et à l'information.
- Investir dans l'éducation à la citoyenneté numérique afin d'enseigner aux apprenants leurs droits et responsabilités sur Internet, de les aider à dialoguer avec d'autres utilisateurs de manière active, sensible et éthique, et de les encourager à participer aux communautés et mouvements numériques visant à contrer les discours de haine en ligne et hors ligne.
- Travailler avec tout un éventail d'acteurs, allant des responsables de l'élaboration des programmes d'enseignement, développeurs de technologies et chefs d'établissement, aux enseignants, parents et élèves, en

<sup>28</sup> UNESCO. 2021. *Media and Information Literate Citizens: Think Critically, Click Wisely!* Paris, UNESCO. <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000377068> (en anglais uniquement).

<sup>29</sup> UNESCO. 2015. *Combattre les discours de haine sur Internet*. Paris, UNESCO. <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000234620>.

<sup>30</sup> Reynolds, L. et Parker, L. 2018. *Digital Resilience: Stronger Citizens Online*. [https://www.isdglobal.org/wp-content/uploads/2018/05/Digital\\_Resilience\\_Project\\_Report.pdf](https://www.isdglobal.org/wp-content/uploads/2018/05/Digital_Resilience_Project_Report.pdf).

passant par la communauté, afin de former des citoyens numériques plus informés et responsables, notamment au moyen de politiques scolaires globales en matière d'éducation à la citoyenneté numérique, ainsi que d'activités extrascolaires comme les clubs d'éducation aux médias et à l'information, par exemple.

## 6. Renforcer les capacités des éducateurs en matière de lutte contre les discours de haine et leurs causes profondes

Les enseignants doivent avoir accès à des possibilités de perfectionnement professionnel pour renforcer leur capacité à créer des environnements d'apprentissage permettant d'exprimer un désaccord dans le respect, et d'évoquer ouvertement les problèmes sociaux et politiques touchant les élèves, tout en maintenant l'équilibre délicat entre la liberté d'opinion et l'absence de préjugé. Les pédagogies basées sur le dialogue sont fondamentales pour faire face aux discours de haine et les contrer en mobilisant différents points de vue. La recherche a montré qu'un contact positif avec les membres d'un groupe perçu comme extérieur peut favoriser les relations entre les groupes, réduire les préjugés et atténuer les perceptions négatives<sup>31</sup>.

### CE QUE DOIVENT FAIRE LES RESPONSABLES DE L'ÉLABORATION DES POLITIQUES

- Aider les établissements de formation des enseignants à mettre au point une formation (initiale et en cours d'emploi) des enseignants destinée à aider les éducateurs à lutter contre les discours de haine dans et par l'éducation, notamment au moyen d'actions de sensibilisation aux discours de haine, et d'interventions et pédagogies mises en place au sein des classes en vue de renforcer la résistance des apprenants face aux messages liés aux discours de haine. Il s'agit notamment d'intégrer l'éducation aux médias et à l'information aux programmes formels de formation des enseignants, et d'en faire la politique et la pratique standard.
- Renforcer la capacité des chefs et gestionnaires d'établissements à établir des politiques de lutte contre la discrimination, des programmes de mentorat et de soutien ainsi que des outils d'évaluation pour prévenir les discours de haine y compris par le biais d'approches communautaires globales allant au-delà de leurs établissements.

## 7. Renforcer les écoles en tant que centres de cohésion sociale

Étant donné le rôle souvent central qu'elles jouent dans les vies des jeunes gens et de leur famille, les écoles sont bien placées pour faire office de centres de cohésion sociale. Les écoles devraient incarner les principes qu'elles défendent et permettre le respect, la transparence et la participation dans le processus de décision, ainsi qu'encourager la non-violence et l'égalité des genres. Tous les aspects de la vie scolaire devraient intégrer ces principes et viser l'amélioration permanente des interactions entre éducateurs et apprenants, ces derniers étant invités à participer à la recherche de solutions. Les éducateurs peuvent faire le lien entre les écoles, les familles et la communauté au sens large, en vue d'établir une stratégie commune destinée à repérer, atteindre et aider les jeunes apparemment exclus qui risquent d'être entraînés dans des groupes haineux ou qui sont la cible de discours de haine. Les communautés devraient se servir de l'école comme d'un espace d'apprentissage sûr où leurs membres peuvent évoquer respectueusement différentes perspectives. Les écoles peuvent fournir des espaces physiques et numériques où rassembler des personnes de différentes ethnies, cultures et idéologies, afin qu'elles œuvrent au bien-être de la communauté et de ses jeunes ; ceci en initiant les apprenants au service communautaire, par exemple<sup>32</sup>. Une telle approche passe aussi par l'éducation physique, l'éducation artistique et d'autres activités extrascolaires sollicitant

<sup>31</sup> Bruneau, E. et al. 2020. Intergroup contact reduces dehumanization and meta-dehumanization: Cross-sectional, longitudinal and quasi-experimental evidence from 16 samples in 5 countries. *Personality and Social Psychology Bulletin*, vol. 47, n°10. 1177/0146167220949004.

le travail en équipe, l'apprentissage social et émotionnel et la créativité, susceptibles de contribuer au bien-être personnel et collectif. L'éducation artistique, en particulier, favorise une perception positive, par le public, des arts et du patrimoine culturel, qui jouent un rôle clé dans la préservation et le maintien de la cohésion sociale.

### **CE QUE DOIVENT FAIRE LES RESPONSABLES DE L'ÉLABORATION DES POLITIQUES**

- Créer des structures de soutien et donner des orientations pour établir une approche scolaire globale en vue de favoriser la tolérance, l'inclusion et les possibilités de dialogue et d'échange, en dehors de l'apprentissage formel, afin de renforcer la résistance à la haine et aux préjugés. Entrent dans cette catégorie les activités extrascolaires, telles que les activités sportives, artistiques et culturelles, et le service communautaire.

## **8. Soutenir la programmation au niveau des communautés et la participation des jeunes, en ligne et hors ligne**

Toute stratégie visant à réduire la propagation et l'incidence des discours de haine doit englober l'apprentissage informel et tout au long de la vie. Les politiques doivent dépasser le cadre de l'éducation formelle pour assurer la pleine participation à la société et s'adresser à toutes les tranches d'âge. Les entreprises, les organisations communautaires et les organisations de la société civile peuvent élaborer des programmes pour mieux armer les individus face à la rhétorique de haine en les sensibilisant au phénomène et en proposant à la place des solutions positives et pertinentes ainsi que des possibilités d'éducation. Les individus et les entités les plus susceptibles de rencontrer des groupes vulnérables et exclus, en dehors du contexte éducatif, doivent faire partie des parties prenantes à cet égard, par exemple la police, les travailleurs sociaux, les chefs religieux et communautaires, les membres d'organisations et de clubs sportifs qui s'adressent aux jeunes, les médias, les institutions artistiques et culturelles et les réseaux sociaux, qui devraient intégrer des stratégies et des approches éducatives pour contribuer à la prévention à long terme des discours de haine. Il est essentiel que les jeunes participent activement à la co-création de tels programmes éducatifs. Ils doivent avoir la possibilité de prendre part à toutes les étapes d'intervention afin de s'assurer que leur voix est entendue et que leurs besoins et préoccupations sont compris.

### **CE QUE DOIVENT FAIRE LES RESPONSABLES DE L'ÉLABORATION DES POLITIQUES**

- Fournir des ressources et un soutien financier aux organisations de la société civile participant à la lutte contre les discours de haine.
- Encourager la formulation, à l'intention des acteurs non étatiques, notamment de la société civile et du secteur privé, de stratégies éducatives préventives pour lutter contre les discours de haine dans le cadre d'orientations et de plans d'action nationaux dans ce domaine.
- Renforcer les synergies entre le gouvernement, la société civile et le secteur privé dans le cadre de l'élaboration de stratégies de limitation des effets des discours de haine, notamment par des initiatives dans le domaine de l'éducation.
- Veiller à la participation des jeunes aux consultations et aux actions de mise en œuvre.
- Aider les organisations de jeunes à intégrer l'initiation aux médias et à l'information à leurs politiques et stratégies, pour qu'elle fasse partie de leurs activités habituelles, et autonomiser les jeunes pour qu'ils jouent, auprès de leurs pairs, un rôle de co-dirigeants et d'éducateurs en matière d'initiation aux médias et à l'information, en ligne et hors ligne.

<sup>32</sup> Réseau inter-agence pour l'éducation en situations d'urgence (INEE). 2017. *Prévention de l'extrémisme violent. Introduction à l'éducation et prévention de l'extrémisme violent*. Réseau inter-agence pour l'éducation en situations d'urgence. [https://inee.org/sites/default/files/resources/INEE\\_ThematicPaper\\_PVE\\_FRA.pdf](https://inee.org/sites/default/files/resources/INEE_ThematicPaper_PVE_FRA.pdf).

# 4

## CONCLUSION

L'éducation peut jouer un rôle déterminant en amplifiant les tensions existantes ou en les remplaçant par les messages et concepts inclusifs véhiculés par l'éducation aux médias et à l'information et par l'éducation à la citoyenneté mondiale. Elle doit donc jouer un rôle central pour limiter l'incidence des discours de haine et être utilisée comme un mécanisme de prévention à long terme. À elle seule, l'éducation ne parviendra pas à venir à bout des discours de haine, mais la mise en place d'environnements où les individus ont connaissance des causes profondes et des conséquences de la haine, et sont à même d'exprimer leurs opinions, d'exercer leur pensée critique et de s'engager au sein de la société, ainsi que de leurs propres communautés, constitue un bon antidote contre ces discours.



Ce document fait partie d'une série de documents de synthèse commandés et produits par l'UNESCO et le Bureau du Conseiller spécial pour la prévention du génocide des Nations Unies (OSAPG). Ces documents sont une contribution directe à la stratégie et le Plan d'action des Nations Unies et sont publiés dans le cadre du Forum multipartite et de la Conférence ministérielle sur la lutte contre les discours de haine par l'éducation, en septembre et octobre 2021.

L'apparition de la pandémie de COVID-19 a mis en évidence la pertinence de la Stratégie et le Plan d'action des Nations Unies, générant une vague de discours de haine dans le monde entier, exacerbant encore l'intolérance et la discrimination à l'égard de certains groupes et déstabilisant les sociétés et les systèmes politiques. Les documents de synthèse visent à analyser les questions clés liées à ce défi mondial et à proposer des réponses et des recommandations possibles.

Ce document a été commandé par la Section de l'éducation à la citoyenneté mondiale et pour la paix de l'UNESCO. Il a été rédigé par Nicole Fournier-Sylvester.

---

Publié en 2022 par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture 7, place de Fontenoy, 75352 Paris 07 SP, France  
© UNESCO 2022



Œuvre publiée en libre accès sous la licence Attribution-ShareAlike 3.0 IGO (CC-BY-SA 3.0 IGO) (<http://creativecommons.org/licenses/by-sa/3.0/igo/>). Les utilisateurs du contenu du présent document acceptent les termes d'utilisation de l'Archive ouverte de libre accès UNESCO ([www.unesco.org/open-access/terms-use-ccbysa-fr](http://www.unesco.org/open-access/terms-use-ccbysa-fr)).

Titre original : *Addressing hate speech: educational responses*  
Publié en 2022 par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)

Les désignations employées dans ce document et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'UNESCO aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Les idées et les opinions exprimées dans ce document sont celles des auteurs ; elles ne reflètent pas nécessairement les points de vue de l'UNESCO et n'engagent en aucune façon l'Organisation.

Création graphique : Dean Dorat

ED/PSD/GCP/2022/11/REV